

Questions orales

LES NOMINATIONS PAR FAVORITISME

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer qu'il va ainsi pénaliser des entreprises par une loi rétroactive, alors que ce sont ses propres fonctionnaires qui ont commis l'erreur?

[Traduction]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'erreur commise a été avouée sans détour. Le hic, c'est de savoir qui, selon le Bloc québécois, devrait payer pour cette erreur.

Les propriétaires du navire savaient qu'il y avait des frais à acquitter, et ils les ont acquittés. Il y eu une erreur d'ordre administratif. Il n'est pas rare que le Bloc québécois veuille mettre à la charge des contribuables canadiens des erreurs administratives qu'il est facile de corriger par voie législative.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

De toute évidence, mes collègues réformistes n'ont pas compris l'importance de la décision et de la résolution que l'Association canadienne des policiers a adoptées hier pour expliquer comment, à son avis, le projet de loi contribuera à rendre les collectivités canadiennes sûres.

Le ministre pourrait-il nous expliquer qui l'Association canadienne des policiers représente exactement? Ne représente-t-elle pas les policiers qui travaillent dans les rues de nos localités canadiennes, partout au pays?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Effectivement, monsieur le Président.

Il y a plusieurs mois déjà, l'Association canadienne des chefs de police avait fait connaître une résolution que ses membres avaient adoptée et qui préconisait, à propos des armes à feu, diverses mesures déjà contenues dans le projet de loi C-68 ainsi que l'enregistrement de toutes les armes.

Jusqu'à hier, l'Association canadienne des policiers, qui représente les policiers syndiqués de la base, s'était gardée de se prononcer sur le projet de loi ou sur l'enregistrement jusqu'à ce que son propre comité sur les armes à feu sonde l'opinion des policiers en fonction d'un océan à l'autre.

Hier, des délégués de toutes les régions du Canada se sont rendus à Ottawa pour prendre une décision. Ils ont discuté de la question et ont rendu publiques des résolutions dans lesquelles ils appuient, comme je l'ai dit plus tôt, tous les éléments du projet de loi sur les armes à feu que le gouvernement a proposés, sous réserve des conditions que j'ai mentionnées et qui concernent les budgets et la décriminalisation dans le cas d'une première infraction.

Il est extrêmement important de souligner que ce groupe représente les policiers syndiqués de la base qui travaillent dans les rues et sur lesquels nous comptons pour assurer la sécurité dans nos collectivités.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes savaient que ce n'était qu'une question de temps avant que le premier ministre reprenne ses pratiques de favoritisme.

Contrairement à son collègue, Jean-Robert Gauthier, M. Berger n'obtiendra pas un siège au Sénat, mais sera nommé ambassadeur en Israël. Perrin Beatty, qui devrait toucher cinq millions de dollars du régime de retraite des députés, a été nommé aujourd'hui à la présidence de la SRC. Je ne doute pas qu'il renonce à sa pension à titre de condition à cette nomination.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. En autorisant des voyages aux frais de la princesse et en faisant des nominations par favoritisme, pourquoi le premier ministre continue-t-il à diriger le gouvernement exactement comme M. Mulroney, quand on sait que les libéraux dénonçaient avec véhémence ces pratiques quand ils étaient dans l'opposition?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne M. Berger, la nouvelle parue dans la presse n'est que pure spéculation. Jusqu'à ce qu'une telle nomination soit faite, si elle l'est jamais, je n'ai rien à ajouter là-dessus.

Quant à Perrin Beatty, il est un ancien parlementaire et ministre d'expérience qui s'est vu confier les portefeuilles du Revenu national, des Affaires étrangères et des Communications. On croit qu'il dispose des compétences et de l'expérience voulues pour occuper le poste de président de la SRC.

Je puis confirmer que sa rémunération sera réduite du montant de sa pension, éliminant du même coup le cumul. Qui plus est, comme M. Beatty a siégé à la Chambre à titre de conservateur, il ne s'agit pas d'une nomination partisane.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est quand même du favoritisme.

Des voix: Oh, oh!

• (1145)

M. Silye: Le favoritisme, c'est le fait de nommer des amis politiques à un poste donné ou de leur accorder une promotion. Les politiques font tous partie du même club, et c'est à ce genre de faveurs et de récompenses que les réformistes veulent mettre un terme.

Voici ma question complémentaire: Kim Campbell étant partie pour Moscou, quand entendrons-nous M. Brian Mulroney chanter «When Irish Eyes are Smiling» à l'île d'Émeraude?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je souligne qu'une loi adoptée par le Parlement confère au gouvernement la responsabilité de nommer le président de la SRC. Et c'est une responsabilité qu'il doit assumer afin de garantir le fonctionnement de cette institution nationale vitale.